

maison de la rue Monsigny où se tenaient les soirées saint-simoniennes, l'apôtre Michel Chevalier suivit le *Père suprême* dans sa retraite de Ménilmontant, puis devant la Cour d'assises, où la secte était traduite sous la prévention d'offense à la morale publique et de réunion illégale. Ses articles du *Globe* valurent à Michel Chevalier un an de prison, dont le gouvernement lui fit remise de moitié. A l'expiration de sa peine, il demanda au ministre des travaux publics d'être remis en fonctions; on l'envoya alors (novembre 1832) en mission aux Etats-Unis pour y étudier le système de communications par eau et par terre, et surtout les chemins de fer. Son voyage dura deux ans, pendant lesquels il adressa au *Journal des Débats* une série de *Lettres sur l'Amérique du Nord*, qui furent très remarquées. En 1836, il alla faire les mêmes études en Angleterre, et il publia, en 1838, sous le titre des *Intérêts matériels en France*, un ouvrage dans lequel un vaste programme de travaux publics ouvrait à la prospérité nationale les horizons les plus séduisants. En 1840, il fut nommé conseiller d'Etat et professeur d'économie politique au collège de France, à la place laissée vacante par Rossi. Peu après, il fit paraître sa *Lettre à M. Molé*, contre les fortifications de Paris; il exposait en même temps, dans son cours au collège de France, la thèse théorique de la liberté industrielle et commerciale. Le 25 janvier 1845, il fut, avec l'appui du gouvernement, élu député dans le 1<sup>er</sup> collège électoral de l'Aveyron (Rodez) par 244 voix sur 335 votants, contre M. de Séguret, ancien député, 136 voix. Il siégea au centre, et ne prit la parole que dans les questions de sa compétence spéciale; mais, aux élections générales du 1<sup>er</sup> août 1846, les mineurs de l'Aveyron, peu partisans du libre-échange, firent échouer sa candidature, et il n'obtint que 194 voix contre 238 accordées à M. Cabrol, élu, M. Chevalier prit alors ouvertement, avec Bastiat, la direction du mouvement libre-échangiste qui agita le pays surtout en 1847. La révolution de février vint arrêter ce mouvement, d'abord en ramenant les esprits vers la politique, puis en donnant aux doctrines saint-simoniennes oubliées un crédit nouveau et quasi officiel. M. Chevalier, destitué de ses fonctions de conseiller d'Etat et de professeur au collège de France, attaqua en face le socialisme d'Etat qui tenait ses assises au Luxembourg, dans ses *Questions des travailleurs*, parues dans la *Revue des Deux Mondes*, et dans ses *Lettres sur l'organisation du travail*, au *Journal des Débats*. Il entra à l'Académie des sciences morales et politiques en 1851, et, l'année suivante, le prince président l'appela au conseil d'Etat, et lui rendit sa chaire au collège de France; aussi, en septembre 1852, ce fut lui qui, au nom du Conseil général de l'Hérault, félicita le prince, à Lunol, et salua d'avance l'avènement prochain de l'empire. Il fut promu peu après au grade d'ingénieur en chef des mines. Comme conseiller d'Etat, il défendit, en 1854, devant le Corps législatif, la loi sur les livrets d'ouvriers; l'Exposition de 1855, dont il présida le jury, lui valut la plaque de commandeur de la Légion d'honneur (14 novembre); l'empereur le nomma sénateur le 14 mars 1860. Dans la haute Assemblée, il ne cessa de défendre la liberté des banques. Vice-président du jury de l'Exposition de Londres en 1862, il se prononça contre les brevets d'invention. Chargé de diriger la publication des Rapports officiels sur l'Exposition de 1867, il écrivit, pour ce travail, une *Introduction*

remarquable. En juin 1860, il présida la Ligne internationale de la paix, et rentra dans la vie privée après la révolution du 4 septembre 1870. Grand officier de la Légion d'honneur du 1<sup>er</sup> janvier 1861, et décoré d'un grand nombre d'ordres étrangers. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire et description des voies de communication aux Etats-Unis* (1840); *Cours d'économie politique* (1842-1850); *La liberté aux Etats-Unis* (1849); *Examen du système protecteur* (1851); *Le Mexique ancien et moderne* (1863); *Le Monopole et la Liberté* (1867); *Comment une nation rétablit sa prospérité* (1871); *Des moyens pour un Etat de refaire ses finances* (1876); etc., etc.

**CHEVALIER (GUILLAUME-AUGUSTE)**, député au Corps législatif de 1853 à 1868, né à Limoges (Haute-Vienne), le 26 octobre 1809, mort à Paris, le 26 novembre 1868, frère du précédent, entra à l'Ecole normale le 3 novembre 1828, se fit recevoir licencié ès-sciences, et fut nommé régent de mathématiques à Sens le 16 octobre 1830. Agrégé ès-sciences mathématiques le 9 septembre 1834, il passa, le 27 février 1835, professeur suppléant de mathématiques au collège royal de Saint-Louis à Paris, et, le 8 octobre suivant, fut chargé d'une division de mathématiques au collège Louis-le-Grand. Il fut ensuite attaché à la direction du mouvement du chemin de fer du Nord, et, en 1843, fut nommé par le prince L. Napoléon secrétaire général de la présidence de la République. Candidat officiel à l'élection du 4 septembre 1853, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de l'Aveyron, pour remplacer M. Nougarede de Fayet, décedé, il fut élu par 19,920 voix sur 21,805 votants et 35,066 inscrits, contre M. Charles Rolland, 1,908 voix; il fut réélu aux élections générales du 22 juin 1857 par 21,909 voix sur 22,004 votants et 35,960 inscrits. Partisan du libre-échange comme son frère, il prit plusieurs fois la parole pour défendre le traité de commerce de 1860, et pour affirmer ses doctrines économiques. En novembre 1862, il prit la direction politique des journaux réunis le *Pays* et le *Constitutionnel*, et fut encore élu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 22,602 voix sur 28,607 votants et 35,768 inscrits, contre M. Dubruel, 5,928 voix. Il mourut avant la fin de cette législature.

**CHEVALIER (ERNEST-ARMAND)**, député de 1865 à 1887, né à Villers-en-Vexin (Eure), le 14 août 1820, mort à Paris le 5 décembre 1887, étudia le droit à Paris, se fit recevoir docteur, et fut nommé, en 1845, substitut du procureur du roi à Calais. Il suivit la carrière, et fut appelé en 1867 au poste de procureur général à la Cour impériale d'Angers. Le 6 septembre 1870, M. Chevalier fut révoqué par décret de M. Crémieux ministre de la justice, par ces termes au *Journal Officiel* du 7 septembre 1870 : « Par décret du 6 septembre, M. Guittou aîné, avocat, est nommé procureur général près la cour d'Angers en remplacement de M. Chevalier. » Cette mesure provoqua la démission immédiate de M. Merveilleux du Vignaux, premier avocat-général à la même cour, et de M. Bigot, deuxième avocat-général. M. Chevalier se retira dans ses propriétés de Chalounes-sur-Loire, devint conseiller général en 1871, puis maire de Chalounes, et, porté aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de Maine-et-Loire, fut élu député, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 73,135 voix sur 123,110 votants et 151,859 inscrits. Il siégea à droite, vota contre l'amnistie plénière, contre l'expulsion des

princes, et généralement, contre les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir. Il mourut dans le cours de la législature.

**CHEVALIER (CHARLES-FRANÇOIS)**, député de 1835 à 1839, né à Coutances (Manche), le 17 mai 1814, était avocat dans cette ville, et devint bâtonnier de l'ordre. Il entra de bonne heure dans la politique, comme conseiller d'arrondissement du canton de Coutances, fut de 1871 à 1878, adjoint au maire de la ville, et manifesta des opinions conservatrices qui le firent porter, le 4 octobre 1835, sur la liste monarchiste de la Manche : il fut élu, le 4<sup>e</sup> sur 8, avec 57,821 voix (109,795 votants, 139,724 inscrits), prit place à droite, dans le groupe bonapartiste, auquel le rattachaient ses préférences, et vota dans la législature, contre les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir. Il se prononça : pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, contre la nouvelle loi militaire, contre les lois sur l'enseignement, contre l'expulsion des princes, etc. Dans la dernière session, il a voté : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**CHEVALIER-LEMORE (GASPARD)**, député de 1816 à 1831, né à Yssingeanx (Haute-Loire), le 13 février 1768, mort à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1838, entra au barreau, et était procureur du roi dans sa ville natale, quand il fut élu, le 4 octobre 1816, au collège de département, député de la Haute-Loire, par 87 voix sur 122 votants et 213 inscrits. Il prit place au centre et, rapporteur ordinaire de la commission des pétitions, demanda obstinément l'ordre du jour. Succèsivement réélu le 4 novembre 1820, dans le 2<sup>e</sup> collège électoral de la Haute-Loire (Yssingeanx), par 146 voix sur 160 votants et 206 inscrits, le 25 février 1824 par 141 voix sur 150 votants et 206 inscrits, le 17 novembre 1827 par 89 voix sur 127 votants et 171 inscrits, contre M. de Chomouroux, ancien député, 35 voix, et le 23 juin 1830 par 102 voix sur 108 votants et 141 inscrits, il dut à son inébranlable fidélité aux intérêts ministériels, un avancement continu : président du tribunal de première instance d'Yssingeanx, vice-président du tribunal de la Seine (27 août 1821), conseiller à la cour royale de Paris (1825), et chevalier de la Légion d'honneur. Dans le cours de ces diverses législatures, il avait pris la parole pour soutenir certaines revendications du clergé.

**CHEVALIER-MALIBERT (CÉSAR-ELISABETH)**, député à l'Assemblée législative de 1791, député de 1816 à 1820, né à Mayenne (Mayenne), le 19 janvier 1751, mort à Paris le 25 février 1825, était avocat à Mayenne. Administrateur du département en 1790, il fut, l'année d'après (29 août 1791), élu député de la Mayenne à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> sur 8, par 170 voix sur 272 votants. Il siégea parmi les modérés. On le retrouve juge de paix en l'an X, puis, sous l'Empire (18 octobre 1808), juge-suppléant. Rallié à la Restauration, il fut élu, comme royaliste, le 4 octobre 1816, au collège de département, député de la Mayenne par 122 voix (191 votants, 256 inscrits). Il fit partie de la majorité de la Chambre jusqu'en 1820, et fut de nouveau candidat, mais sans succès, aux

élections du 25 février 1824 : il obtint 51 voix contre 218 à M. de Hercé, qui fut élu.

**CHEVALIER-MALIBERT (MICHEL)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Laval (Mayenne), le 9 octobre 1760, mort à Laval, le 24 mars 1848, fut officier municipal au début de la Révolution, dont il s'était montré partisan. De l'an III à l'an VI, il exerça les fonctions de secrétaire général du département de la Mayenne; puis, de l'an VI à l'an VII, celles de président de l'administration municipale à Laval. La même année, il fut nommé, en outre, administrateur des hospices civils. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il devint conseiller de préfecture de la Mayenne, en germinal an VIII; après avoir servi l'Empire on cette qualité, il accepta la déchéance de Napoléon (1814), ne compta point parmi ses défenseurs dans la Chambre des Cent-Jours, où il fut élu représentant le 12 mai 1815, par l'arrondissement de Laval (47 voix sur 82 votants et 186 inscrits), et se rallia complètement au gouvernement de la Restauration, qui le fit (19 juin 1819) sous-préfet de Segré.

**CHEVALLAY (BERNARDIN)**, député de 1880 à 1883, né à Chambéry (Savoie), le 15 août 1816, mort à Paris, le 12 février 1893, propriétaire, sans antécédents politiques, fut élu, le 22 août 1880, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Chambéry, par 10,871 voix (11,316 votants, 19,187 inscrits) en remplacement de M. Pareut, nommé sénateur. Républicain opportuniste, il prit place à la gauche modérée, vota pour le ministère, et adopta l'ensemble des lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. M. Chevallay obtint sa réélection le 21 août 1881, par 10,355 voix (11,355 votants, 19,219 inscrits) et suivit la même ligne politique que précédemment. Il se prononça notamment contre l'amendement Jules Roche sur l'élection d'un maire de Paris, contre la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat, contre le principe de l'élection de la magistrature. Il mourut à Paris, au cours de la législature.

**CHEVALLEREAU (JACQUES-RENÉ)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né le 24 juin 1750, mort à une date inconnue, était président de l'administration du canton de Luçon. Il fut élu, le 22 germinal an V, par le département de la Vendée, député au Conseil des Cinq-Cents; mais il donna sa démission le 13 ventôse an VI, sans que le *Moniteur* ait eu, dans l'intervalle, à enregistrer son nom dans les procès-verbaux des séances.

**CHEVALLIER (FRANÇOIS)**, député à l'Assemblée constituante de 1789, né au village de la Meltière, paroisse de Héric (Loire-Inférieure), le 26 février 1733, mort à Saint-Lumine-de-Coutais, le 24 juin 1813, fils de Julien Chevallier cultivateur, et de Marie Lebastard, devint orphelin de bonne heure, et dut quitter le collège pour se retirer à la Meltière, chez ses sœurs. Son tuteur, l'abbé Aly, recteur de la paroisse de Héric, le destina à la carrière ecclésiastique. Il fut nommé vicaire à Saint-Lumine-de-Coutais, puis curé de cette paroisse (1764). Lorsque l'Assemblée diocésaine du clergé du second ordre se réunit, le 2 avril 1789, dans la grande salle des Jacobins de Nantes, pour rédiger le cahier des doléances et procéder aux élections pour les Etats-Généraux, l'abbé Chevallier fut nommé tout d'abord commissaire pour la rédaction des cahiers; puis il fit partie de électeurs

choisis parmi les recteurs-curés; enfin (22 avril) il fut élu député du clergé aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de Nantes. Il alla se loger à Versailles avec Moyon et le député suppléant Lebrton de Gaubert, et rédigea un journal des événements dont il fut le témoin. M. René Kerviler, qui a eu entre les mains le curieux manuscrit de l'abbé Chevallier, rapporte que l'auteur de ces notes était dominé d'un bout à l'autre par la préoccupation de démontrer que la Révolution avait été préparée et accomplie par les protestants, heureux de prendre leur revanche de la révocation de l'édit de Nantes, et de réaliser le projet de république huguenote rêvé jadis par eux du temps de Louis XIII. Imbu de pareilles idées, l'abbé Chevallier ne pouvait demeurer longtemps d'accord avec la majorité de ses collègues de l'Assemblée. Après avoir, dans les premières séances, uni son suffrage à ceux des membres de la droite, il résolut, avec Moyon et Maisonneuve, de donner tous les trois ensemble leur démission (novembre 1789). Chevallier refusa le serment à la Constitution civile du clergé. Il réussit à se tenir caché jusqu'à l'époque de l'insurrection vendéenne. Mais au mois de mars 1793, lorsque l'affaire de Machecoul amena en permanence dans cette région les troupes républicaines, il dut quitter le pays. Il suivit alors l'armée royaliste d'Anjou en qualité d'aumônier. Le Concordat le rétablit officiellement dans sa cure.

**CHEVALLON (ALEXANDRE)**, représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Romagne (Vienne), le 16 octobre 1798, mort à Paris, le 20 juillet 1874, était le fils d'un notaire de la Motte-Sainte-Héraye (Deux-Sèvres). Elève du lycée Napoléon à Paris, en 1814, il fit ensuite son droit à Poitiers, devint secrétaire de Manuel, député de la Vendée, entra par lui, en relation avec l'opposition libérale, s'affilia aux carbonari, et fit de nombreux voyages en Allemagne, en Espagne et en Italie, pour relier entre elles les sociétés secrètes de ces divers pays. A Poitiers, lors de l'affaire Berton, il fallit délivrer les accusés. Un biographe a raconté l'entrevue secrète qu'il eut, ainsi que Charles Thomas et Charles Teste, au commencement d'août 1890, comme délégué de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, avec Louis-Philippe. « Les républicains étaient venus pour s'entendre avec le duc d'Orléans, qui de son côté, croyait qu'une audience lui avait été demandée. M. Thiers, l'auteur de cette double méprise, avait imaginé et conduit l'affaire, pour marier le roi avec la République. Louis-Philippe ayant exposé son plan et ses moyens de gouvernement : « Eh bien, nous vous ferons de l'opposition », dirent les chefs du comité, et ils se retirèrent. » Quelque temps après, Louis-Philippe fit offrir la préfecture de Vienne à Chevallon, qui refusa.

Il entra alors dans l'industrie, et se mit fabricant de chaux hydraulique aux Moulineaux et aux Buttes-Chaumont, près Paris. Après la révolution de février, le département des Deux-Sèvres l'élut, le 23 avril 1848, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 33,728 voix sur 78,335 votants. Il siégea à gauche et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre le décret sur les clubs, pour l'abolition du cautionnement des journaux, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy sur la présidence, pour les félicitations au général Cavaignac, pour la réduction de l'impôt du sel,

contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, pour l'amnistie des transportés, pour la mise en accusation du président et de ses ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons.

Nommé, après la session, membre de la commission d'administration de l'hôtel des Invalides, il quitta la vie politique à l'avènement de l'Empire, et rentra dans l'industrie.

**CHEVANDIER (ANTOINE-DANIEL)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1889, né à Serres (Hautes-Alpes), le 27 mai 1822, se fit recevoir docteur-médecin en 1846. Etabli vers 1848 à Die, dans le département de la Drôme, il se fit connaître par ses opinions républicaines. Après le 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet de Die; mais M. Chevandier donna sa démission au bout de quelques jours, afin de pouvoir se présenter aux élections pour l'Assemblée nationale. Il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Drôme, le 6<sup>e</sup> sur 6, par 35,717 voix (64,809 votants, 100,316 inscrits), et se fit inscrire aux deux groupes de la gauche et de l'Union républicaines. Il vota dans la législature : 8 février 1871, pour la paix; 22 juillet, contre la pétition des évêques; 30 août, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, pour le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, contre l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, contre le septennat; 4 décembre, contre l'état de siège; 20 janvier 1874, contre la loi des maires; 16 mai, contre le ministère de Broglie; 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon; 11 février, pour l'amendement Pascal Duprat; 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Chevandier s'était abstenue dans le scrutin sur « les prières publiques ». Résolu député, le 20 février 1876, par l'arrondissement de Die, avec 11,005 voix (16,446 votants, 19,451 inscrits), contre 5,395 à M. de Courcelles, il siégea dans la majorité républicaine de la nouvelle Chambre, et fut, des 863. Le ministère du 16 mai lui opposa, après la dissolution, un candidat officiel, M. Morin, ancien député bonapartiste, qui ne réunit que 5,283 voix; M. Chevandier fut réélu par 11,055 voix sur 16,390 votants et 19,510 inscrits. Il vota avec les modérés de la gauche : pour le ministère Dufaure, puis pour le ministère Ferry, pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de Blanqui, pour l'article 7, pour l'application des décrets aux congrégations religieuses, pour les lois nouvelles sur la liberté de la presse et le droit de réunion. Sur sa proposition (juin 1882), la Chambre assimila les enterrements civils aux obsèques religieuses, au point de vue des honneurs funèbres et des mesures administratives. Le 21 août 1881, M. Chevandier obtint encore sa réélection par 10,316 voix (14,303 votants, 19,103 inscrits), contre 3,463 à M. Gaillard-Bancel et 376 à M. Madier de Montjan. Il continua de s'associer aux votes des opportunistes, notamment contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre la magistrature élue, etc. Toutefois il s'abstint de prendre part à un certain nombre des votes importants de la législature, tels que ceux qui portèrent sur les crédits du Tonkin, sur la suppression de l'ambassade au Vatican, sur l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Le docteur Chevandier avait fondé à Paris un établissement médical où il traitait par la térébenthine les affections rhumatismales. Un biographe anti-opportuniste de 1885, en prit texte pour écrire :

« L'illustrissime docteur Chevandier traite ses malades par la térébenthine et ses électeurs par dessous la jambe. Radical à la détrempe, rouge faux teint, ce transigeant, après avoir prétendu que sa candidature était avant tout « anti-cléricale et révisionniste » n'a rien trouvé de mieux à faire que de voter le maintien du budget des cultes. » Avant la fin de la session (6 janvier 1885), M. Chevandier se présenta, mais sans succès, aux élections sénatoriales de la Drôme : il échoua avec 172 voix contre M. Loubet, 407. En revanche, le 4 octobre 1885, son mandat de député lui fut renouvelé; il fut élu, le 2<sup>e</sup> sur 5, par le département de la Drôme, avec 43,109 voix (74,089 votants et 95,843 inscrits). Il soutint de son vote les divers ministères de gauche qui se succédèrent aux affaires, et se prononça, à la fin de la législature, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889, contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**CHEVANDIER DE VALDROME** (JEAN-AUGUSTE), député de 1821 à 1837, et pair de France, né à Lyon (Rhône), le 23 juillet 1781, mort au château de Sainte-Catherine (Meurthe), le 6 octobre 1865, resta étranger à la politique jusqu'à la révolution de 1830. Principal propriétaire des fabriques de Saint-Quirin, il n'était guère connu que dans le commerce des verrières, lorsqu'il se présenta, le 5 juillet 1831, comme candidat libéral aux élections législatives. Il fut élu, par 72 voix sur 136 votants et 153 inscrits, contre 48 voix au général Fabvier, député du 6<sup>e</sup> collège de la Meurthe (Sarrebouurg) : « Fort de ma conscience et de mes sentiments, avait-il dit aux électeurs, je me présente à vous qui connaissez mes opinions; je voterai contre l'hérédité, que la raison repousse et qui est devenue impossible depuis la révolution de juillet. » Mais, après son élection, M. Chevandier ne tarda pas à subir l'influence du gouvernement, dont il devint un des soutiens les plus fidèles. Sans paraître à la tribune, il se signala par l'ardeur et la fréquence de ses interruptions en faveur du ministère. M. Chevandier fut réélu le 21 juin 1834, par 71 voix sur 116 votants et 154 inscrits, contre 41 à M. Marchal. Dans ses comptes rendus de la session de 1834, la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera* lui consacra les lignes suivantes : « Parmi les interrupteurs ministériels et les vociférateurs monarchiques, M. Chevandier, par son caractère bouillant, était appelé à jouer un rôle brillant et multiple. Cet honorable cultivate avec succès l'interruption brute; il est de première force sur le rire éclatant, et il enlève tous les suffrages dans les clamours furieuses et prolongées. Le cercle ministériel auquel il préside, ne peut, à coup sûr, lui reprocher de ne pas prêcher d'exemple. Dans certains moments d'effervescence, M. Chevandier ne se possède plus; il s'agit avec violence, il crie, il gesticule, il va s'élançant, il ne connaît plus d'obstacle. On a peine à concevoir que des facilités humaines fussent à cette bruyante spécialité. » Après avoir, durant deux législatures, donné tout son appui à la politique gouvernementale, M. Chevandier de Valdrome, député, conseiller général de la Meurthe, fut, le 8 octobre 1837, élevé à la dignité de pair de France. Il siégea dans la Chambre haute

jusqu'à la révolution de 1848, qui le rendit à la vie privée.

**CHEVANDIER DE VALDROME** (JEAN-FRANÇOIS-ERGENE-NAPOLEON), député au Corps législatif de 1859 à 1870 et ministre, né à Saint-Quirin (Meurthe), le 17 août 1810, mort à Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 1878, fils du précédent, entra, en 1831, à l'École centrale des arts et manufactures, y devint répétiteur de géométrie descriptive, de chimie et de mathématiques, et, à sa sortie, fut nommé directeur du laboratoire de chimie. Il quitta ces fonctions pour entrer dans l'industrie, dirigea les manufactures de glaces de Cirey et de Mannheim, fut élu (1848) membre du conseiller général de la Meurthe pour le canton de Lorquin, et devint membre du conseil d'administration des manufactures de Saint-Gobain et des chemins de fer de l'Est. Le 24 juillet 1859, la 3<sup>e</sup> circonscription électorale de la Meurthe l'élu député au Corps législatif, par 28,804 voix (28,980 votants, 33,790 inscrits), en remplacement de M. Viard, décédé. Candidat officiel, il siégea dans la majorité dynastique et fut réélu, le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 27,686 voix (28,093 votants, 30,976 inscrits). Rapporteur des projets de loi sur le reboisement des montagnes, sur l'Exposition universelle de 1867, secrétaire de la commission du budget, il prit une part active aux travaux législatifs, appuya la tentative de « l'Empire libéral », et signa l'interpellation des 116. Réélu, le 24 mai 1869, par 27,631 voix sur 28,393 votants et 33,553 inscrits, il fut élu vice-président du Corps législatif en décembre suivant, et fut appelé au ministère de l'intérieur dans le cabinet Emile Olivier, du 2 janvier 1870. Il institua en cette qualité une commission de décentralisation sous la présidence d'Odilon Barrot, et se désintéressa des candidatures officielles. Il démissionna avec le cabinet en août 1870, après les premières défaites, et rentra dans la vie privée. On a de lui des traités sur la chimie et la sylviculture; il était membre de la Société centrale d'agriculture, et membre correspondant de l'Institut depuis 1857. Commandeur de la Légion d'honneur, de la promotion du 14 août 1869.

**CHEVASSU** (EUSTACHE-FRANÇOIS-DÉSIRÉ), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Poligny (Jura), le 15 juillet 1810, mort à Poligny, le 18 mai 1869, avait exercé les fonctions de notaire dans cette ville. Il était maire de Poligny et conseiller général du Jura, quand il fut, le 23 avril 1848, élu représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 41,443 voix (74,155 votants). Il siégea parmi les républicains très modérés, et vota avec le parti du général Cavaignac : 9 août 1848, contre le rétablissement du cautionnement; 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 1<sup>er</sup> septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps; 7 octobre, contre l'amendement Grévy (toute la représentation du Jura, sauf l'autour de l'amendement, avait voté contre); 2 novembre, contre le droit au travail; 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations au général Cavaignac; 12 janvier 1849, pour la proposition Râteau; 21 mars, contre l'interdiction des clubs; 16 avril, pour les crédits de l'expédition de Rome; 2 mai, pour l'amnistie des transportés (il vota contre ensuite, le 26 mai); 13 mai, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Après la législature, M. Chevassu se retira à Poligny, où il est mort.

**CHEVÉ** (JOSEPH), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Crosnières (Sarthe), le 19 mars 1807, était ouvrier fondeur de métaux à Saint-Pavin-des-Champs. Républicain de nuance modérée, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante, le 9<sup>e</sup> sur 12, par 66,952 voix (114,212 votants), et vota presque toujours avec la majorité : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'amendement Grévy, pour l'ordre du jour du 25 novembre 1848 en l'honneur de Cavaignac, contre la réduction de l'impôt du sel. Il se rapprocha de la gauche pour opiner contre l'interdiction des clubs (21 mars 1849), contre l'expédition de Rome (18 avril) et pour l'amnistie des transportés (7 mai), qu'il repoussa d'ailleurs le 26 du même mois. Chevè était en congé le jour du vote sur le droit au travail (2 novembre 1848). Après l'expiration de son mandat, il reentra dans la vie privée.

**CHEVENON DE BIGNY** (JEAN-BAPTISTE), député de 1824 à 1827, né à Terjat (Allier), le 4 janvier 1775, mort à sa terre de Beussan (Allier), le 14 septembre 1852, « propriétaire et maire de Montluçon », fut, le 25 février 1824, élu député par le 2<sup>e</sup> arrondissement de l'Allier (Montluçon), avec 208 voix sur 319 votants et 884 inscrits, contre 107 à M. de Tracy; il siégea au côté droit et soutint le ministère. Un biographe parlementaire de l'époque s'égarait du peu de notoriété de M. Chevenon de Bigny : « Electeur aux cent écus, qui parcourut ce livre avec une coupable indifférence, sais-tu de combien de veilles il est le fruit? Sais-tu que les recherches qu'il a nécessitées (et cela au moment où l'on augmentait le prix des courses de cabriolet) tueraient le génie de dix agents de police, de vingt secrétaires d'ambassade et de trente inquisiteurs? Sais-tu qu'un élève de l'École polytechnique n'a pâli plus que nous sur l'inconnu. M. Chevenon de Bigny, par exemple, entendis-tu jamais prononcer ce nom? L'as-tu vu figurer dans le compte rendu de quelque séance? dans quelque bulletin? dans quelque prospectus? dans ces listes de souscription où tu vois tout le monde? Tu fais un signe négatif. Eh bien; nous qui, nouveaux *Curlius*, nous sommes plongés tout vifs dans le gouffre des procès-verbaux de la Chambre, nous n'avons rien pu savoir sur le compte de M. Chevenon de Bigny. Une foule d'habitants de l'Allier que nous avons consultés, n'ont pu nous tirer de cette pénible incertitude, et nous commençons à croire que les électeurs de l'Allier ont nommé M. Chevenon de Bigny sans le connaître. » (*Biographie des députés de la Chambre septennale*). M. Chevenon de Bigny ne fut élu ni en 1827, ni en 1830; cette dernière fois, il échoua avec 87 voix contre 207 accordées à l'élus, M. Camus de Richemont.

**CHEVERUS** (JEAN-LOUIS-ANNE-MADELEINE LEFÈVRE, COMTE DE), pair de France, né à Mayenne (Mayenne) le 23 janvier 1768, mort à Bordeaux (Gironde) le 19 juillet 1836, d'une vieille famille de robe, fit ses études à Louis-le-Grand à Paris, entra au séminaire de Saint-Magloire, et fut reçu prêtre le 18 décembre 1790. Il émigra en Angleterre au début de la Terreur, et y reçut des leçons de français et de mathématiques qu'il donna dans une pension protestante. Après trois ans de séjour, il passa en Amérique, à la mission catholique de

Boston, prêcha l'évangile chez les Indiens, et montra un tel dévouement pendant une épidémie de fièvre jaune qui ravageait Boston, qu'il fut nommé évêque de cette ville (1798), et poursuivit, avec la simplicité de cœur et de vie des temps primitifs de l'Eglise, sa mission de charité. M. Hyde de Neuville, qui avait été le témoin de son zèle, en parla, au moment de la Restauration, à Louis XVIII, qui offrit à M. de Chéverus l'évêché de Montauban, et eut de la peine à le lui faire accepter (1824). L'évêque montra beaucoup de courage lors d'une inondation du Tarn (1825), et les éloges unanimes que lui prodigua la presse à cette occasion, le firent appeler, l'année suivante, à l'archevêché de Bordeaux, vacant par la mort de M. d'Aviau (1826). Le 5 novembre de la même année, il fut nommé pair de France, puis conseiller d'Etat et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

La révolution de 1830 ayant supprimé les pairs créés par Charles X, M. de Chéverus en profita pour se retirer de la vie politique, et refusa la pairie du gouvernement de juillet, qui, du moins, demanda et obtint pour lui le chapeau de cardinal (9 mars 1836). Il mourut, quatre mois après, d'une attaque d'apoplexie.

**CHEVILLARD DE MARLIOZ** JOSEPH-LOUIS-VICTOR), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Aix-les-Bains (Savoie), le 21 février 1757, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée piémontaise. Admis à la retraite avec le grade de colonel, il vivait à Aix-les-Bains, lorsque le Sénat conservateur du premier Empire l'appela (2 mai 1809) à représenter le département du Mont-Blanc au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1815. Napoléon l'avait fait officier de la Légion d'honneur et, le 26 avril 1810, lui avait conféré le titre de chevalier de l'Empire.

**CHEVILLON** (JOSEPH-EUGÈNE-MARIE), député de 1835 à 1839, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 21 mars 1840, était fils et neveu de médecin. A son tour, il fit ses études médicales à Paris. Il était étudiant en 1869, lorsque, pour avoir pris part à l'organisation d'un punch en l'honneur de Gambetta, candidat irréconciliable, il fut frappé d'une peine disciplinaire par la Faculté, qui lui interdit de prendre ses autres inscriptions. Il fit la guerre franco-allemande de 1870-71, puis, reçu docteur, revint exercer la médecine dans sa ville natale. Pendant l'épidémie cholérique de 1884-85, il fut membre du conseil supérieur des médecins. Membre du conseil municipal de Marseille, puis du conseil général des Bouches-du-Rhône (1880), il défendit dans ces deux assemblées la politique radicale. Aux élections législatives d'octobre 1885, le docteur Chevillon figura sur la liste radicale-socialiste qui fut élue au second tour : il passa, le 18 octobre, le 6<sup>e</sup> sur 8, avec 54,763 voix (93,426 votants, 139,346 inscrits). Il s'inscrivit à l'extrême gauche de la Chambre, prit quelquefois la parole dans les discussions d'intérêt local, et fit partie de la commission du projet de loi militaire. M. Chevillon vota pour l'amendement Colfavru portant suppression des sous-préfets, contre le ministère Rouvier et pour la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (19 novembre 1887), contre le ministère Tirard. Il fut un des premiers à s'associer aux projets personnels du général Boulanger, et fut mêlé, dès le début, à la fondation du Comité central boulangiste, dit « Comité national »; il a signé tous les manifes-

festes de ce comité. Dans la dernière session, M. Chevillon s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1880), s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, a voté *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

**CHEVILLOTTE (JEAN-CHARLES)**, député de 1885 à 1889, né à Brest (Finistère), le 3 février 1838, armateur dans cette ville, président de la Chambre de commerce depuis 1878, et président, depuis 1883, du tribunal de commerce, fut nommé conseiller municipal de Brest par les conservateurs. Il fut un des promoteurs de la fondation des « écoles libres », après la laïcisation. Comme armateur, il avait créé plusieurs lignes de bateaux à vapeur reliant le port de Brest aux autres ports français, le Havre, Bordeaux, Dunkerque, et, comme membre et président de la Chambre de commerce, il avait publié un certain nombre de rapports sur les tarifs de transport par chemin de fer, sur la marine marchande, sur les traités de commerce, sur la législation commerciale, quand il fut, le 4 octobre 1885, porté candidat à la Chambre des députés sur la liste conservatrice : il fut élu le 6<sup>e</sup>, par 61,440 voix (121,966 votants, 167,617 inscrits). Il prit place à droite, vota *contre* l'expulsion des princes, *contre* le projet de loi sur l'enseignement primaire, *pour* le maintien de l'ambassade du Vatican, *contre* les divers ministères de gauche qui occupèrent le pouvoir. Dans la dernière session il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, et a voté *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

**CHEVREAU (JEAN-HENRI)**, député au Corps législatif de 1852 à 1854, né à Airvault (Deux-Sèvres), le 16 mars 1794, mort à Nantes (Loire-Inférieure), le 10 janvier 1854, fut maître de pension à Saint-Mandé. Il se rallia, comme son fils aîné (V. p. bas), alors préfet de l'Ardeche, à la politique de L.-N. Bonaparte, fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et, le 29 février 1852, fut élu député au Corps législatif par la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Ardeche, 16,059 voix (20,319 votants, 35,168 inscrits), contre M. Champanhet, ancien représentant, 4,077. « Quand on a un fils préfet de l'Ardeche jusqu'au 1<sup>er</sup> février et, depuis, secrétaire général du ministère de l'intérieur, il n'est pas bien difficile, écrivait à ce propos l'auteur de *Profilis critiques et biographiques* (1852), de se faire nommer député par les électeurs de l'Ardeche, sans examen préalable; il s'agissait seulement de constater son identité. M. Chevreau père est un ancien maître de pension de Saint-Mandé : ce fut chez lui que mourut Armand Carrel. En reconnaissance de cette fraternelle hospitalité, et surtout à cause de ses sentiments, à l'unisson de ceux du gouvernement provisoire de la République, M. Chevreau père fut nommé commissaire; l'on voit cependant que, parmi les commissaires de Ledru-Rollin dont l'opinion a fait si durement le procès, il y en avait d'assez faciles à ramener. » M. Chevreau prit part au rétablissement de l'Empire, et vota avec la majorité

dynastique jusqu'à sa mort, survenue en 1854.

**CHEVREAU (JULIEN-THÉOPHILE-HENRI)**, sénateur du second Empire, ministre, député de 1885 à 1886, né à Belleville (Seine), le 27 avril 1823, fils du précédent, s'occupa de littérature, et publia avec Laurent Pichat, en 1814, des vers : *les Voyageurs*. Il tenta, sans succès, d'entrer dans la politique en 1843, échoua aux élections pour l'Assemblée constituante, et s'attacha à la fortune du prince L. Napoléon, qui, un mois après son élection à la présidence de la République, le nomma préfet de l'Ardeche (10 janvier 1849). Après le coup d'Etat de décembre 1851, il devint secrétaire général et chef du personnel au ministère de l'Intérieur, membre du conseil général de l'Ardeche, et, la même année, conseiller d'Etat en service extraordinaire. Ayant été appelé à défendre le budget de l'intérieur devant le Corps législatif (1853), il ne s'acquitta pas de sa tâche au gré de son ministre, M. de Persigny, fut envoyé comme préfet à Nantes, et passa de là (12 septembre 1864) à la préfecture du Rhône; l'empereur l'appela au Sénat le 15 mars 1865. Le 5 janvier 1870, le ministre Emile Olivier ayant exigé la démission de M. Hansmann comme préfet de la Seine, mit à sa place M. Henri Chevreau; la guerre survint, et lorsque ce même ministre tomba (10 août 1870) sous le vote d'« incapacité » de la Chambre, M. Chevreau reçut, dans le nouveau cabinet présidé par le comte de Palikao, le portefeuille de l'Intérieur (10 août). Il s'occupa activement de l'organisation de la garde mobile, mais la révolution du 4 septembre l'obligea de quitter Paris; il se rendit en Belgique, puis en Angleterre, auprès de l'impératrice Eugénie. De retour en France, il tenta de rentrer dans la vie politique, aux élections du 14 octobre 1877, et il se présenta comme candidat conservateur dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Privas (Ardeche), où il échoua avec 4,791 voix contre 9,411 données à M. Chalaret élu. Les élections du 4 octobre 1885 lui furent plus favorables; il fut élu, le 6<sup>e</sup> et dernier de la liste conservatrice de l'Ardeche, par 44,689 voix sur 88,137 votants et 111,845 inscrits, et siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple. Mais tous les élus de l'Ardeche furent invalidés et les électeurs, convoqués à nouveau le 14 février 1886, donnèrent la majorité à la liste républicaine; M. Chevreau ne recueillit que 44,524 voix, tandis que le dernier élu de la liste opposée, M. Saint-Prix, passait avec 47,193 suffrages. M. Chevreau rentra dans la vie privée; il avait été admis à la retraite comme ministre de l'Intérieur le 8 décembre 1874. Chevalier de la Légion d'honneur en 1850, officier en 1852, commandeur du 18 août 1855, grand officier du 13 août 1861.

**CHEVREAU (LÉON-THÉOPHILE)**, député de 1870 à 1889, né Saint-Mandé (Seine), le 22 octobre 1827, frère du précédent, entra de bonne heure dans l'administration comme chef de cabinet de M. Henri Chevreau, son frère, préfet de l'Ardeche. Successivement, il fut sous-préfet à Fozcalquier, puis au Havre, préfet de l'Ardeche à son tour en 1853, puis préfet de la Sarthe, enfin, en 1860, préfet de l'Oise, avec le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Il profita assez habilement d'un antagonisme entre la compagnie du Nord et des compagnies d'intérêt local pour faire exécuter un vaste réseau de chemins de fer dans ce dernier département. En août 1870, il fut nommé directeur

du personnel au ministère de l'Intérieur et conseiller d'Etat hors section. Rentré dans la vie privée à la suite des événements du 4 Septembre, M. Léon Chevreau fut admis officiellement à la retraite, comme préfet, en 1874 : il se fit alors attribuer, dit le *Dictionnaire universel des Contemporains*, « une pension annuelle de 5,754 francs avec des arrérages de 17,000 francs environ ». Après une première tentative infructueuse faite par lui, en 1872, pour entrer à l'Assemblée nationale, M. L. Chevreau se présenta, le 20 février 1876, comme candidat des conservateurs dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Beauvais, et fut élu par 7,910 voix (15,045 votants, 17,892 inscrits), contre MM. Laffineur, républicain, 4,256 voix, et Desjardins, 2,687. Il fut du groupe de l'Appel au peuple, et vota avec la droite pour le gouvernement du Seize-Mai, qui lui accorda, après la dissolution, son appui officiel, et l'aïda à obtenir sa réélection, le 14 octobre 1877, par 9,690 voix (15,423 votants, 17,984 inscrits), contre 5,567 à M. Laffineur. Il reprit sa place à droite et vota avec la minorité anti-républicaine : contre le ministère Dufaure, contre l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, contre l'amnistie, contre l'article 7 et l'application des décrets aux congrégations, contre les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Réélu le 21 août 1881, par 7,639 voix (14,456 votants, 17,403 inscrits), il continua son opposition au gouvernement, vota contre le ministère Ferry, et vit son mandat renouvelé une fois de plus le 4 octobre 1885, le 2<sup>e</sup> sur 6 de la liste conservatrice de l'Oise, par 47,018 voix (94,002 votants, 110,857 inscrits). Avec la minorité de droite, il se prononça contre tous les ministères de la législature, depuis le cabinet Brissou jusqu'au cabinet Floquet. Dans la dernière session, il a voté contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1890), s'est abstenu sur l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, et s'est prononcé contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**CHEVREUIL** (FRANÇOIS-CHARLES), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à une date inconnue, mort à Paris, le 16 juillet 1792, entra dans les ordres. « Docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne », il fut investi en outre des titres et dignités de chanoine de l'église de Paris, de chancelier de ladite église et de l'Université, enfin d'official et vicaire-général du diocèse de Paris. Dans l'ancienne France, le chancelier de l'Université était l'officier chargé de sceller les lettres des grades et des provisions. Il y en avait deux : l'un dépendait de l'archevêque, l'autre de l'abbé de Sainte-Geneviève. L'official était le juge ecclésiastique délégué par l'archevêque pour exercer en son nom une juridiction contentieuse. Le 30 avril 1789, Chevreuil fut élu par la ville de Paris député du clergé aux États-Généraux. Le nom de ce savant personnage ne figure pas dans les procès-verbaux de l'Assemblée au *Moniteur officiel*.

**CHEVREUSE** (DE). — Voy. ALBERT DE LUXNES (D').

**CHEVREUX** (AMROISE-AUGUSTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Orléans (Loiret) en 1723, mort à Paris le 3 septembre 1792, entra dans les ordres et devint

général de la Congrégation de Saint-Maur. Député du clergé aux États-Généraux pour la ville de Paris le 30 avril 1789, dom Chevreux, — que le *Moniteur* appelle à tort *Chevreuse*, — fut, dans la séance du 11 août, un des premiers signataires de la déclaration par laquelle plusieurs ecclésiastiques firent « abandon des dîmes aux mains de la nation ». Mais il ne tarda pas à se prononcer contre la Révolution; devenu suspect, il fut arrêté, détenu à Paris, et compris dans les massacres des prisons (septembre 1792).

**CHEVREY**. — Voy. RAMEAU.

**CHEVRIER DE CORCELLES** (MARIE-LOUIS-FÉLIX), député de 1827 à 1834, né à Bourg (Ain), le 31 décembre 1782, mort à Lyon (Rhône), le 20 janvier 1855, était fils de Jean-Félix Chevrier de Corcelles, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Bresse, et de Marie-Barbe-Constance Périer. Il fit ses études à l'école centrale du département de l'Ain, où il eut pour professeur le savant Ampère, puis se fit recevoir avocat. Peu de temps après, il fut nommé substitut du procureur impérial à Lyon, et, bientôt, appelé à la présidence du tribunal de première instance de Bourg. Il fit paraître en 1825, un ouvrage de philosophie intitulé : *Essai sur les abstractions*; puis il se présenta, le 17 novembre 1827, à la députation. Élu par le 1<sup>er</sup> arrondissement de l'Ain (Bourg), avec 136 voix (187 votants, 224 inscrits), contre 50 à M. Dubuisson de la Boulaye, il siégea parmi les royalistes modérés, et fut réélu député le 23 juin 1830, par 149 voix (203 votants, 227 inscrits), contre 53 à M. de La Teyssonnière. Il prêta serment à Louis Philippe, et ne se montra pas hostile à son gouvernement, après avoir été réélu encore une fois par le 2<sup>e</sup> collège de l'Ain, le 5 juillet 1831, avec 147 voix sur 180 votants et 223 inscrits, contre 23 à M. de Cormenin. — En 1845, il reçut le titre de président honoraire du tribunal de Bourg. — Conseiller général de l'Ain et chevalier de la Légion d'honneur.

**CHEYNET** (JEAN-LOUIS), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Montélimar (Drôme) le 4 mars 1741, mort à Montélimar, le 25 septembre 1809, était avocat dans cette ville. Il fut élu, le 5 janvier 1789, député du tiers aux États-Généraux par la province du Dauphiné, et fit partie de la majorité de l'Assemblée constituante. De retour dans son pays natal, après la session, il y devint président de la *Société des amis de la Liberté et de l'Égalité* : en cette qualité il prononça, le 4 octobre 1792, un *Discours* qui fut publié (Montélimar, in-8°, 8 p.). Il ne joua du reste qu'un rôle très secondaire durant toute la période révolutionnaire. Le 13 germinal an VIII, le gouvernement de Bonaparte nomma Cheynet adjoint au maire de Montélimar; puis, le 12 prairial de la même année, il fut appelé aux fonctions de commissaire près le tribunal civil.

**CHIAPPE** (ANGE-MARIE), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Sartène (Corse) le 30 avril 1766, mort à Paris le 18 juillet 1823, appartenait à une famille influente de l'île; en 1789, il avait été élu par la Corse député suppléant aux États-Généraux. Successivement officier municipal de Sartène, chef de bataillon de la garde nationale, et membre du directoire de département, il fut élu, le 17 septembre 1792, par le département

de la Corse, membre de la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 6, avec 209 voix sur 405 votants; il siégea parmi les modérés, contesta d'abord la compétence de l'Assemblée dans le procès de Louis XVI, et répondit au 1<sup>er</sup> appel nominal: « Soit que je regarde Louis comme citoyen et moi comme juge, soit que je regarde Louis comme roi et moi comme représentant, je déclare que je le regarde comme coupable. » Il dit, au 2<sup>e</sup> appel nominal :

« L'on doit respecter sans doute les opinions, mais non pas les personnalités; on a parlé ici de lâcheté, de vénalité; est-ce qu'on voudrait attribuer ces bas moyens à tous ceux qui opinent pour l'affirmative dans la question de l'appel au peuple? Connaissent-ils bien, ces hommes impudents, les sentiments de tous les membres qui sont pour l'affirmative? Je ne hasarderai jamais de jugements téméraires contre mes collègues. L'expérience nous les fera connaître. Je pense que l'or et l'honneur n'ont jamais été mis dans la même balance par les vrais républicains.

« J'espère, et il est important que ces injures cessent parmi nous. Il est temps que la différence des opinions ne soit plus regardée dans cette Assemblée comme un crime. (Quelques voix: au fait!) Je suis un de ceux qui pourraient voter contre l'appel au peuple sans commettre d'inconséquence, parce que je ne me trouvais pas parmi vous au moment où vous avez décrété le renvoi de la Constitution à la sanction du souverain, mais vous avez bien fait. Eh bien! qu'est-ce qui vous arrête maintenant? Expliquez-vous. Trouverait-on le jugement de Louis XVI moins important pour la république qu'un autre de vos décrets? »

« On affecte de craindre la guerre civile; c'est bien pour l'éviter, c'est pour prévenir les grands inconvénients que cette affaire présente; c'est aussi pour ne point commettre d'attentats contre la souveraineté du peuple, que votre jugement doit être soumis à sa ratification. Les puissances étrangères tremblent; elles respecteront en silence ce grand jugement, quel qu'il soit, quand elles réfléchiront qu'au lieu d'avoir été rendu souverainement par sept cent quarante-cinq députés, il l'a été par la république entière. On parle de courage; s'il en faut dans cette affaire, c'est bien en prononçant le renvoi au peuple. Je vote pour oui. »

Au 3<sup>e</sup> appel nominal, il vota ainsi :

« Je ne consulte aucune loi dans cette affaire, parce que je ne puis pas être juge, applicateur de peine, lorsque je suis législateur; mais comme homme d'Etat, représentant du peuple, je consulte la loi suprême, celle du salut et de l'intérêt de tous les Français nos frères; ainsi, pour mesure de sûreté générale, je vote la détention de Louis pendant la guerre, et sa deportation après. »

Il s'opposa autant qu'il put aux empiétements de la commune de Paris sur le pouvoir législatif, notamment dans la séance du 20 avril 1793, fut nommé secrétaire de la Convention, fut envoyé en mission dans le Midi, après le 9 thermidor, et faillit y perdre la vie. Il entra comme ex-conventionnel au conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, et y prit la défense des députés accusés d'avoir participé au mouvement des sections le 23 vendémiaire. Il ne favorisa pas le coup d'Etat de brumaire, mais il accepta, de l'empereur, le poste de consul aux Etats-Unis, à Gottenbourg, Suède, à Carthagène (Espagne), et les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement d'Alba (Stura)

(10 décembre 1811). Il rentra dans la vie privée à la première Restauration.

**CHI AVARINA** (AMÉDÉE), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Turin (Italie), le 20 février 1775, mort à une date inconnue, était docteur en droit. Décurion de la ville de Turin, puis officier municipal et adjoint, il fut, sous la domination française, nommé maire de Candiolo, et choisi, le 18 avril 1807, par le Sénat conservateur, pour représenter au Corps législatif le département du Pô. Il siégea jusqu'en 1811.

**CHIÈVRES** (PIERRE-JACQUES-NICOLAS-GASPARD DE), député de 1824 à 1827, né à Anjac (Charente-Inférieure), le 18 mars 1769, mort à Rouen (Seine-Inférieure), le 19 juin 1831, fit ses études à l'école militaire de Brienne. Il se montra, lors de la Révolution, plein de zèle pour la cause de l'ancien régime, et servit dans l'armée de Condé. Au retour de l'émigration, Bonaparte, dont il avait été le camarade, le nomma percepteur des contributions directes à Rouen. Il occupait encore cette situation, lorsqu'il fut élu, le 6 mars 1824, député de la Charente-Inférieure, par 131 voix sur 266 votants et 344 inscrits. Le ministère n'avait pas soutenu la candidature de M. de Chièvres. Il n'en vota pas moins le plus souvent, jusqu'à la fin de la législature, pour le cabinet.

**CHIFFLET D'ORCHAMPS** (MARIE-BÉNIGNE-FERRÉOL-XAVIER, VICOMTE), député de 1815 à 1816, de 1820 à 1827 et pair de France, né à Besançon (Doubs) le 21 février 1766, mort à Montmirey (Jura) le 13 septembre 1835, était fils d'un premier président du parlement de Besançon. Il suivit la carrière paternelle, et entra comme conseiller au parlement de Besançon en 1786; mais la Révolution ayant supprimé les anciens corps de judicature, M. Chifflet émigra, et rejoignit sur le Rhin l'armée des princes, dans laquelle il fit la campagne de 1792. Sa santé l'obligea de quitter l'armée; il studia alors le droit dans les Universités d'Allemagne. Rentré en France au début du Consulat, il accepta de l'empereur les fonctions de conseiller à la cour impériale de Besançon (1811). Le retour des Bourbons réveilla ses sentiments monarchiques, et, élu, le 22 août 1815, au collège de département, député du Doubs, par 94 voix sur 145 votants et 220 inscrits, il fit partie de la majorité ultra de la Chambre introuvable. Dans la discussion de la loi « d'amnistie » (janvier 1816), il demanda la quasi-confiscation des biens des proscrits; il réclama, dans la même session, la restitution au clergé de ses biens inventurés, se prononça pour l'abolition du divorce, et vota contre la liberté individuelle et contre la liberté de la presse. Le 27 mars suivant, il fut nommé président à la cour de Besançon. Non réélu après la dissolution de 1816, il repartit à la Chambre en 1823, ayant été élu, le 13 novembre, par 85 voix sur 150 votants et 161 inscrits; il parla (12 mai 1821) en faveur de l'augmentation des pensions ecclésiastiques, et pour l'achèvement des canaux, et fut nommé (21 novembre) premier président de la même cour. Dans la session de 1822, il prit la parole dans la discussion de la loi sur les délits commis par la presse, non pour adoucir les rigueurs du projet. Le collège de département du Doubs lui renouvela son mandat, le 6 mars 1824, par 110 voix, sur 127 votants et 146 inscrits; lors de la dis-



cussion du milliard des émigrés, il fit admettre les héritiers de ceux-ci au bénéfice de la loi, et, comme rapporteur de la loi du sacrilège (avril 1825), conclut à l'adoption. Charles X l'appela à la pairie, le 5 novembre 1827; à la Chambre haute, il prit part à la discussion des projets de loi sur le duel (mars 1829), sur la contrainte par corps, etc. Le gouvernement de Juillet n'ayant pas reconnu les nominations de pairs faites par le dernier règne, M. Chifflet sortit de la Chambre haute, quitta également ses fonctions à la cour de Besançon, et se retira dans ses propriétés du Jura.

**CHILHAUD DE LA RIGAUDIE** (PIERRE, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XI à 1815, député de 1815 à 1817, de 1824 à 1827, et de 1830 à 1831, né à Cherval-Grésignac (Dordogne), le 17 novembre 1749, mort à Paris, le 4 octobre 1834, était d'une ancienne famille du Périgord. Ses études terminées, il se destina à la magistrature, et devint en 1776, conseiller au présidial de Périgueux. Il occupait cette place quand la Révolution éclata. Nommé (1790) membre du directoire du département de la Dordogne, il fut remplacé, le 15 octobre 1792, comme suspect d'opinions royalistes. Bientôt arrêté, conduit à Paris et incarcéré à la Conciergerie, il devait comparaître devant le tribunal révolutionnaire, quand le 9 thermidor le sauva. Il fut encore (floral an III) président de l'administration centrale dans la Dordogne, puis entra (brumaire an IV) dans la magistrature, comme juge au tribunal civil de Périgueux. Ayant continué de servir la cause de l'ancien régime, Chilhaud de la Rigaudie courut de nouveaux dangers en fructidor an V; il fut, pour la seconde fois, décrété d'arrestation en avril 1798, et ne reconvra la liberté qu'après le 18 brumaire. Il accepta de Bonaparte et du Sénat conservateur, le titre de député de la Dordogne au Corps législatif (29 thermidor an XI); le 10 août 1810, son mandat lui fut confirmé pour le même département. Il appartint au Corps législatif pendant toute la durée du règne; en même temps il remplissait les fonctions de conseiller à la cour impériale de Bordeaux, où Napoléon l'avait nommé le 12 mai 1811. Il reçut encore de l'empereur la croix de la Légion d'honneur et celle de la Réunion. Il vota cependant la déchéance en 1814, et compta parmi les partisans les plus ardents du rétablissement des Bourbons. Il refusa son adhésion à l'acte additionnel, et donna sa démission de magistrat pendant les Cent-Jours. Elu, le 22 août 1815, au collège de département, député de la Dordogne, par 144 voix (201 votants, 274 inscrits), Chilhaud de la Rigaudie partagea les opinions de la majorité de la « Chambre introuvable », fut nommé, le 24 janvier 1816, président de Chambre à la cour royale de Bordeaux, et obtint du grand collège de la Dordogne sa réélection comme député, le 4 octobre 1816, par 106 voix (187 votants, 272 inscrits). Ayant cessé ses fonctions de législateur par suite du renouvellement par cinquième de la Chambre en 1817, il ne se représenta pas tout d'abord, et ne reentra à la Chambre, toujours comme député de la Dordogne, que le 13 novembre 1820. Il se montra aussi zélé royaliste dans cette législature que dans les précédentes, et dans celles où il fut successivement réélu : le 16 mai 1822, par 175 voix (181 votants, 339 inscrits), et le 6 mars 1824, par 154 voix (294 votants, 323 inscrits). Il présida la Chambre, en qualité de doyen d'âge, à l'ouverture des sessions de 1824 et de 1825. Le gouvernement, après l'avoir promu of-

ficier de la Légion d'honneur, le nomma, le 22 mai 1825, conseiller à la cour de cassation. En 1826, une biographie parlementaire traçait ce portrait de M. Chilhaud de la Rigaudie : « Il est d'une taille moyenne, légèrement voûtée. Sa tête a du être belle. Sa figure respire la bienveillance et la bonté. Ses cheveux blancs sont poudrés, et il porte encore la queue et les ailes de pigeon. Il est exempt d'infirmités. Nul n'est meilleur père de famille que ce vénérable magistrat, qui est aussi rempli d'obligance pour tous ses commettants. Il se plaît à rendre service, et il se fait généralement aimer. Ses manières sont gracieuses, affables : sa gaieté, sa bonne humeur le rendent très affable en société. Il conte avec grâce et il se plaît aux longs récits. » Le chevalier Chilhaud de la Rigaudie ne fit point partie de la législature de 1827. Mais il fut encore réélu, une dernière fois, le 3 juillet 1830, député de la Dordogne, par 116 voix sur 216 votants et 298 inscrits, contre M. de Beaumont, 97. — Il fut admis à la retraite, comme magistrat, le 13 septembre 1833.

**CHILLAU** (JEAN-BAPTISTE-LOUIS-PHILIPPE DE FÉLIX, COMTE DE), pair de France, né au château de la Charrière (Charente-Inférieure), le 7 octobre 1735, mort à Tours (Indre-et-Loire), le 26 novembre 1824, appartenait à une vieille famille du Poitou. Il suivit l'état ecclésiastique, et parvint rapidement à la dignité de vicaire général de Metz. Puis il fut appelé à la cour comme aumônier de la reine Marie Leczinska, et continua ce ministère auprès de Marie-Antoinette. Abbé de Saint-Clément dans le Maine et de la Valasse en Normandie, il devint (1781) évêque de Chalons-sur-Saône, et fut membre des États de Bourgogne et de l'Assemblée des notables. Son vif attachement aux idées de l'ancien régime l'avait rendu très impopulaire dans son diocèse. Il ne se rallia nullement, en 1789, aux projets de réforme, et, lorsque la Constitution civile du clergé eut été décrétée par l'Assemblée, l'évêque de Chalons, dans une *Lettre pastorale sur le schisme* (1790), excita ses diocésains à la résistance. Il revint sur le même sujet dans plusieurs écrits, notamment dans un *Avertissement sur l'élection des évêques constitutionnels d'Autun et de Dijon*, et dans une seconde *Lettre pastorale*, où il publia le bref du pape Pie VI, du 13 avril 1791, relatif aux affaires de l'église de France. Bientôt il dut quitter la France. Réfugié d'abord en Suisse, il passa de là en Bavière, puis en Autriche, et continua dans l'émigration de lutter contre les principes et contre les actes de la Révolution. Après avoir souscrit, le 15 août 1793, avec 43 autres évêques, à l'*Instruction sur les atteintes portées à la religion*, il refusa de reconnaître le Concordat, et ne reentra en France qu'avec Louis XVIII, en 1814. Il adressa alors au pape une lettre de soumission (1816), qui permit au roi de le nommer archevêque de Tours : du Chillau prit possession de son siège en 1819. Le 31 octobre 1822, à l'âge de 88 ans, il fut appelé à la pairie. Il mourut deux ans plus tard, doyen de l'épiscopat français.

**CHIMAY** (FRANÇOIS-JOSEPH-PHILIPPE RIQUET COMTE DE CARAMAN, PRINCE DE), député de 1815 à 1816, né à Paris, le 20 septembre 1771, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 2 mars 1843, était le fils du comte Victor-Maurice Riquet de Caraman et de la princesse Marie-Anne de Chimay. Il suivit la carrière des armes, et était officier de dragons au moment de la Révolution. Il émigra avec sa famille, reentra en France

avec les Bourbons, qui lui donnèrent la croix de Saint-Louis, le grade de colonel de cavalerie, et le nombrèrent lieutenant de louveterie. Elu député par le collège de département des Ardennes, le 22 août 1815, avec 103 voix sur 120 votants et 239 inscrits, il siégea dans la minorité de la Chambre introuvable, et ne se représenta pas aux élections qui suivirent la dissolution de 1816. Il alla habiter les Pays-Bas, où il devint, en 1820, membre de la première Chambre des États-Généraux, et fut confirmé, en 1824, dans son titre de prince de Chimay, par le roi Guillaume 1<sup>er</sup>.

**CHIRAT (JEAN-PIERRE-ANTOINE)**, député à l'Assemblée législative de 1791, né à Lyon (Rhône), le 27 mai 1757, mort à une date inconnue, fut, au début de la Révolution, nommé procureur général syndic du département de Rhône-et-Loire. Maire de la commune de Souzy, il fut, en outre, élu, le 4 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 14<sup>e</sup> sur 15, par 290 voix (427 votants). Il s'y fit peu remarquer. Plus tard, il se rallia au gouvernement de la Restauration, et devint juge de paix (25 avril 1816) du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

**CHIRAT (CHARLES-BERNARDIN)**, frère du précédent, député au Corps législatif de 1810, né à Lyon (Rhône), le 7 septembre 1761, mort à une date inconnue, industriel à Lyon; devint juge au tribunal civil de cette ville, président du même tribunal, et fut désigné, par le Sénat conservateur, le 10 août 1810, pour faire partie du Corps législatif comme député du Rhône. Il remplit ce mandat jusqu'à la fin du règne de Napoléon 1<sup>er</sup>. Chirat demeurait à Paris, « rue Notre-Dame-des-Victoires, Hôtel des Quinze-Vingts. »

**CHIRIS (FRANÇOIS-ANTOINE-LÉON)**, représentant à l'Assemblée nationale en 1874-75, député de 1876 à 1882, membre du Sénat, né à Grasse (Alpes-Maritimes), le 13 décembre 1839, fils d'Antoine-Anselme-Léopold Chiris, manufacturier, et de Marie-Claire-Paule Isnard, fut placé dans son pays natal à la tête de la manufacture qu'un des siens avait fondée en 1768. Son mariage avec une nièce de Thiers décida de son entrée dans la vie politique. Conseiller général des Alpes-Maritimes depuis 1860, il se présenta avec M. Médecin aux élections complémentaires du 18 octobre 1874, pour recueillir à l'Assemblée nationale la succession de MM. Piccon, démissionnaire, et Bergondi, décédé. — M. Chiris fut élu représentant des Alpes-Maritimes en remplacement de M. Bergondi, par 18,523 voix sur 35,506 votants et 55,235 inscrits. Il s'était présenté, ainsi que M. Médecin, comme candidat essentiellement français; il se déclarait, en même temps, partisan d'une République conservatrice: « Je suis plein de respect, disait-il, pour les pouvoirs que l'Assemblée nationale a conférés pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon, comme président de la République; mais je suis intimement convaincu aussi que des institutions définitives peuvent seules les consolider et donner à la France un pouvoir stable et réparateur dont le pays, las du provisoire, a plus besoin que jamais. » M. Chiris prit place au centre gauche, et vota avec ce groupe: le 30 janvier 1875, pour l'amendement Wallon; le 11 février, pour l'amendement Pascal Duprat; le 25 février, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. — Le 20 février 1876, il devint député

de l'arrondissement de Grasse, par 11,725 voix (12,022 votants, 20,685 inscrits). Il avait, dans sa nouvelle profession de foi, renouvelé ses déclarations en faveur de la politique du centre gauche, politique qu'il définissait ainsi: « Maintenir et défendre la constitution républicaine du 25 février, que j'ai votée. Respecter scrupuleusement les pouvoirs conférés au maréchal de Mac-Mahon par l'Assemblée nationale. Considérer la clause de révision comme un moyen pacifique et légal d'améliorer le gouvernement de la République, et non comme une arme réservée à ses ennemis. » M. Chiris fut choisi pour secrétaire par la Chambre des députés. Il fit partie de la majorité, et vota avec les 363. Réélu, le 14 octobre 1877, député de Grasse, par 13,204 voix (16,193 votants, 21,310 inscrits), contre 2,971 à M. Rigal, il vota, comme précédemment, avec les républicains modérés: pour le ministère Dufaure, pour l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, pour l'invalidation de Blanqui, pour le retour du Parlement à Paris, contre l'amnistie plénière, pour l'article 7 et pour l'application des décrets aux congrégations non-autorisées, pour les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion. Les élections du 22 août 1881 le renvoyèrent encore à la Chambre, par 10,778 voix (14,277 votants, 21,829 inscrits), contre 3,336 à M. Baptistin Giraud. Mais il quitta bientôt le Palais-Bourbon, ayant été, le 8 janvier 1882, par 200 voix sur 210 votants, élu sénateur des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Garnier, décédé. Il prit place alors dans la majorité opportuniste de la Chambre haute, et se prononça avec elle: pour la loi nouvelle sur le serment judiciaire, pour la suspension de l'inamovibilité de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, etc. M. Chiris a été réélu sénateur le 6 janvier 1885, par 367 voix sur 397 votants. Depuis lors il a voté: pour la nouvelle loi militaire, et en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'État (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur depuis l'Exposition universelle de 1867, officier du même ordre à l'occasion de l'Exposition de 1889.

**CHIRON (CLET-MARIE)**, député au Corps législatif de l'an XIII à 1815, né à Quimper (Finistère), le 13 novembre 1760, mort le 26 janvier 1823, avocat, fut nommé juge sous la Révolution, puis devint commissaire du gouvernement près le tribunal, et enfin président du tribunal de Brest. Le 1<sup>er</sup> jour complémentaire de l'an XIII, Chiron fut élu par le Sénat conservateur député du Finistère au Corps législatif: le même corps électoral lui renouvela son mandat, pour le même département, le 4 mai 1811.

**CHIRON DE BROSSAY (JACQUES-YVES-BERNARD)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Blain (Loire-Inférieure), le 19 mai 1765, mort à une date inconnue, avait appartenu à la magistrature, comme juge à Savenay (Loire-Inférieure), lorsque cet arrondissement le nomma représentant à la Chambre « des Cent-Jours », le 15 mai 1815, par 13 voix sur 29 votants et 162 inscrits, contre 7 voix accordées à M. Chottard, ancien député aux Cinq-Cents. — Il ne fit pas partie d'autres législatures.